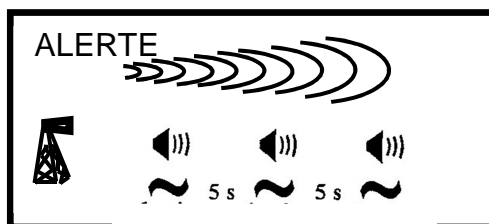


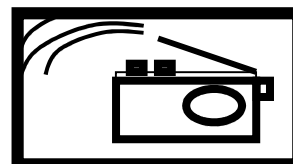
ANNEXE 6 : INFORMATION DES FAMILLES

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut parleur :



- **N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.**
- **Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités**



Fréquences sur lesquelles les stations conventionnées sont accessibles:

- ▶ **Pour une alerte nationale :**
 - France Inter 92.6 Mhz
 - France Info Le Mans : 105.5 Mhz
 - France Info La Ferté : 105.7 Mhz
 - France Info Sablé : 105.3 Mhz

- ▶ **Pour une alerte départementale :**

En général, il s'agit des stations « France bleu »

- France bleu Le Mans : 96.0 Mhz
- France bleu La Flèche : 91.7 Mhz
- France bleu Sablé : 105.7 Mhz

Pour consulter la carte de couverture des réseaux FM : <http://www.radioactu.com/frequences/>

- **N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**



- **Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iodure de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.**

- **Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.**



- **Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).**